

Vos démarches de demande de bourses sur critères sociaux 2021-2022

(à compléter et à remettre OBLIGATOIREMENT dans le dossier d'inscription)

Effectuez une simulation afin de savoir si vous pouvez prétendre à la bourse au vu de vos ressources : <https://bourses-calculateur.education.gouv.fr>

Nom et prénom de l'élève : Classe : Régime :

Je ne dépose pas de dossier de demande de bourse sur critères sociaux

→ Compléter et signer ce document et le remettre à l'établissement.

Je dépose un dossier de 1^{ère} demande de bourse sur critères sociaux

→ Compléter le dossier de demande de bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole (cerfa n° 11779) en le téléchargeant sur l'un des sites internet du ministère chargé de l'agriculture :

- https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11779.do
- <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

→ Fournir les pièces indiquées sur le dossier.

Si vous avez déposé un dossier de demande de bourses avec une déclaration de revenus, avant le mois de septembre, vous devrez impérativement fournir votre avis d'imposition 2021 sur les revenus perçus en 2020.

Je demande le renouvellement ou le réexamen de ma bourse sur critères sociaux

Je n'ai aucun changement à déclarer :

→ Compléter et signer ce document et le remettre à l'établissement.

J'ai un changement de situation familiale ou professionnelle, **mon enfant redouble** ou **change d'orientation** ou **rentre dans un nouveau cycle** de formation :

→ Compléter le dossier de demande de bourses nationale de lycée de l'enseignement agricole (voir lien de téléchargement du dossier cerfa ci-dessus) ;
→ Fournir les pièces indiquées sur le dossier.

Mon enfant était scolarisé dans un autre établissement l'an dernier et je demande le transfert de ma bourse sur critères sociaux :

→ Fournir la notification d'octroi de bourse délivrée l'année précédente.

Bourse au mérite sous réserve des résultats à l'examen en 2021

A compléter uniquement si vous pouvez prétendre à la bourse sur critères sociaux.

Votre enfant n'a pas obtenu ou a obtenu sans mention son Diplôme National du Brevet :
Il ne peut pas prétendre à la bourse au mérite.

Votre enfant a obtenu son Diplôme National du Brevet avec mention Bien ou Très Bien :

Nouvelle demande

(Uniquement à l'entrée en seconde et 1^{ère} année de CAPa)

Fournir les documents suivants :

- Relevé de l'ensemble des notes du diplôme national du Brevet (contrôle continu et examen final) ;
- Engagement écrit et motivé de l'élève à poursuivre sa scolarité jusqu'au baccalauréat ;
- Engagement écrit des parents à ce que leur enfant poursuive sa scolarité jusqu'au baccalauréat.

Renouvellement

Date :

Signature :